

Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali  
(C.S.T.M.)

Fédération de l'Education Nationale  
(F.E.N.)

Syndicat National de l'Education de Base  
(S.Y.N.E.B.)

Coordination Régionale de Kayes

(C.R./S.Y.N.E.B.-K)

Tel : 76 16 19 05

République du Mali  
Un Peuple-Un But-Une Foi

« Unité – Action – Justice »

Le Secrétaire Général de la Coordination Régionale de Kayes

**A**

**Monsieur le Gouverneur de la Région de Kayes**

**Objet : Préavis de Grève**

- Vu la constitution de la République du Mali ;
- Vu la loi N°02-053 du 16 Décembre 2002, modifiée, portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu la loi 92-020 du 23 Septembre 1992 portant code du travail en république du Mali ;
- Vu la loi N°87-47/ANRM du 18 Août 1987 relative à l'exercice du droit de grève dans les services publics ;
- Vu le décret N°434/PRM du 13 Octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel de l'état ;
- Vu le décret N°435/PRM du 13 Octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel des collectivités territoriales ;
- Vu la loi N°1993-008 du 11 Février 1993, modifiée, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi N°2012-007, modifiée du 07 Février 2012 portant codes des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Décret N° 2015-0678/PRM du 20 Oct. 2015 ; modifié fixant le détail des compétences transférées de l'état aux collectivités territoriales en matière d'éducation
- Considérant les différentes démarches entreprises mais sans succès ;
- Considérant que la qualité de l'enseignement dépend en grande partie des conditions de travail et de vies des enseignants ;

La coordination Régionale du Syndicat National de l'Education de Base (CR/SYNEB-KAYES) conscient de ses responsabilités pour l'avenir de l'école malienne exige :

1-Le paiement immédiat de tous les arriérés de salaires des enseignants qui émargent sur fonds propre Conseil de Cercle de Kayes et les appuis des collectivités pour les enseignants des ECOM.

2-Le paiement immédiat des rappels liés à la hiérarchisation, à l'intégration et à l'avancement.

3-Le reclassement des enseignants contractuels des collectivités territoriales.

La Coordination Régionale du Syndicat National de l'Education de Base (CR/SYNEB-K) bien que disposé au dialogue se réserve le droit **d'observer une grève de 09 jours soit 216 heures allant du Lundi 29 Octobre au Vendredi 02 Novembre et du Lundi 05 au Jeudi 08 Novembre 2018 inclus** si les revendications ci-dessus énumérées ne sont pas satisfaites.

Ampliations :

Kayes, le 15 Octobre 2018

Gouvernorat.....	1
Préfectures.....	7
Académies.....	3
D.R.B-K.....	1
D.R.T-K.....	1
B.E.N.....	1
F.E.N.....	1
Archives.....	1



Le Secrétaire Général

SALIF SIDIBE